

Transports—Loi

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis évidemment au courant qu'à l'époque où il détenait le portefeuille des Transports, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait présenté une mesure visant à déréglementer le secteur du transport aérien. Les propos que j'ai tenus, et ceux qu'ont tenus notre critique actuel en matière de transport et l'ancien critique associé en ce domaine, le député de Humbert—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), indiquent bien que nous avons de nombreuses réserves quant aux répercussions de la déréglementation sur la sécurité aérienne. Je pense que ce sont là des soucis légitimes que le député, je crois, a exprimés tout comme le député de Humbert—Port-au-Port—Sainte-Barbe alors qu'ils ont examiné cet aspect au comité des transports. Je crois que nous devons au public voyageur et aux employés qui sont intéressés au premier chef de faire tout ce que nous pouvons pour assurer la sécurité du transport aérien. Si on ne peut y parvenir par voie de la déréglementation que nous avons proposée, nous devons faire marche arrière.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser à la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) une question au sujet des droits des handicapés dans cette nouvelle politique des transports. Le projet de loi C-18 ne comporte aucune disposition qui traite plus particulièrement de l'accessibilité, du confort, de la sécurité ou du barème des tarifs pour les handicapés qui utilisent les divers moyens de transport. Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon de s'attaquer à ce grave problème en fixant des normes minimales obligatoires de sécurité et d'accessibilité pour les handicapés et en les intégrant au projet de loi C-18.

Mme Copps: L'absence totale de toute recommandation concernant l'accessibilité pour les handicapés prouve que le gouvernement veut économiser ses sous et prodiguer ses louis. La présentation d'une mesure législative tendant à imposer l'accessibilité lors de l'expansion future des moyens de transports réglerait le problème à la source et montrerait que le gouvernement est décidé à respecter l'engagement que nous avons pris envers les handicapés dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Quand le gouvernement affirme vouloir favoriser l'équité en matière d'emploi, mais refuse d'insérer dans une autre mesure législative le principe de l'accessibilité pour les handicapés, il empêche ces derniers de soutenir la concurrence sur un pied d'égalité dans le monde du travail. C'est là un domaine où il y aurait lieu de s'attaquer au problème.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée qui vient de parler a laissé entendre que notre sécurité serait analogue à celle qui existe aux États-Unis. Elle ne sait peut-être pas que nous recrutons un plus grand nombre d'inspecteurs de la sécurité à mesure que nous adoptons des règlements d'ordre économique. Elle ne se souvient peut-être pas que la présente législature a adopté des modifications à la Loi sur l'aéronautique en juin 1985 pour renforcer en général les normes de sécurité. Elle n'est peut-être pas au courant de ces mesures de sécurité et d'autres adoptées pour tous les moyens de transport.

Nous nous intéressons énormément à la sécurité dans nos trois moyens de transport et avons fait des efforts considérables à cet égard. Nous avons établi un tribunal de l'aviation civile pour entendre et trancher rapidement et équitablement

les appels découlant de décisions administratives. Cent personnes supplémentaires sont en voie d'être affectées à la sécurité un peu partout au Canada dans le secteur du transport des marchandises dangereux. Nous appliquons des normes de sécurité très élevées dans notre pays.

Par exemple, le radar est essentiel à la sécurité du transport aérien. Il a subi des transformations radicales ces dernières années. Nous devons suivre les progrès de la technologie dans ce domaine et nous le faisons. Nous avons consacré plus de 800 millions de dollars à un projet de modernisation des radars d'aéroport qui s'étendra à tout le pays. Cela va naturellement augmenter la sécurité. Nos principaux transporteurs sont bien placés par rapport à 120 de leurs homologues dans le reste du monde dont le bilan en matière de sécurité est enviable. Le nôtre n'a cessé de s'améliorer ces 20 dernières années.

J'aurai l'occasion de parler de la question des invalides à propos de ce projet de loi au cours des futurs débats à la Chambre. A mon avis, c'est une question très importante et j'attends avec impatience de pouvoir en parler à une autre occasion.

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que le député n'écoutait pas lorsque je lui ai dit que j'avais rencontré des mécaniciens d'Air Canada la semaine dernière. Ils m'ont dit qu'ils bâclaient actuellement les services d'inspection d'Air Canada à Toronto parce qu'on les oblige à inspecter deux, trois ou quatre appareils dans le délai normal qu'on devrait consacrer à un seul. Deuxièmement, ces mêmes informateurs me disent qu'il y a à l'heure actuelle à Toronto des mécaniciens qui travaillent sur des appareils sur lesquels ils ne devraient pas travailler. Ils ont normalement la compétence nécessaire pour travailler sur les 727, mais on leur demande de travailler sur des DC-8 et autres appareils sans avoir suivi le cours de recyclage qui s'impose normalement pour quiconque n'a pas travaillé sur un certain type d'appareil depuis trois ou quatre ans. Voilà deux graves manquements aux règles de sécurité qui ont été signalés à la direction et sur lesquels les travailleurs ont à maintes reprises attiré l'attention. On ne leur donne pas de réponse satisfaisante, mais ce sont là des problèmes de sécurité auxquels il faut s'attaquer.

• (1800)

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que j'écoute les interventions de mon honorable amie, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps). J'ai trouvé plaisir à entendre sa réponse à la question posée par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), mais je pourrais peut-être la traduire en termes plus compréhensibles. Elle a dit que le parti libéral avait une position quand il était au gouvernement et une autre maintenant qu'il est dans l'opposition.

J'aurais voulu qu'elle siège ici avant 1984 à l'époque où le gouvernement libéral amorçait lui-même le processus de déréglementation. Maintenant qu'ils sont dans l'opposition, les libéraux s'opposent à la déréglementation. Leur position est pour le moins incohérente.

Je suis d'accord sur ce qu'elle dit au sujet des mécaniciens. J'ai parlé à Vancouver avec des mécaniciens qui m'ont dit que CP Air faisait publier dans les journaux de Los Angeles des